

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 4 octobre 2022

7.- DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SECTION DE FORT-MARDYCK DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

Le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000 prévoit que la section du Centre d'Action Sociale des communes associées est gérée par un Comité comprenant deux membres élus au sein du Conseil d'Administration du C C A.S. parmi les délégués du Conseil Municipal.

Il est donc nécessaire de désigner les représentants du C.C A S. qui siégeront au Comité de la section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

Les candidatures de Monsieur Josseran FLOCH et de Madame Élisabeth LONGUET sont exprimées

Le vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Josseran Floch

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat . 13

Madame Élisabeth LONGUET

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

A l'unanimité des voix, Monsieur Josseran FLOCH et Madame Élisabeth LONGUET, représentants du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque, siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire-Président,



Patrice VERGRIETE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221004-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 4 octobre 2022

7.- DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SECTION DE FORT-MARDYCK DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

Le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000 prévoit que la section du Centre d'Action Sociale des communes associées est gérée par un Comité comprenant deux membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. parmi les délégués du Conseil Municipal.

Il est donc nécessaire de désigner les représentants du C.C.A.S. qui siègeront au Comité de la section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

Les candidatures de Monsieur Josseran FLOCH et de Madame Élisabeth LONGUET sont exprimées.

Le vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Josseran Floch

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

Madame Élisabeth LONGUET

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

A l'unanimité des voix, Monsieur Josseran FLOCH et Madame Élisabeth LONGUET, représentants du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque, siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire-Président,**

Patrice VERGRIETE